

**20240219\_DL\_07**

**OBJET : Budget primitif 2024**

**Date de convocation :**  
12 février 2024

**Date de séance :**  
**19 février 2024**

**Date d'affichage :**  
**29 février 2024**

**Membres en exercice : 46**

**Membres présents : 17**

**Membres votants : 30**

*Séance en présentiel et  
visioconférence,  
conformément aux statuts*

**ABSENTS : cf. PVS**

**Adoptée l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30 et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

M. VARLET, M. BLOCKLET, M. PARSIS, M. DEMARCY, M. DELFOSSE, M. HAZRD, Mme LHOMME, M. DEFRANCE, M. GEST, M. GORRIEZ, Mme MAILLE-BARBARE, M. MAILLE, M. WALIGORA, M. DE JENLIS, M. BEAUFILS, M. MAROTTE, M. DE MONCLIN.

**Secrétaire de séance :** M. PARSIS Laurent

### Pouvoirs :

Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à M. DEMARCY  
Monsieur DECLE donne pouvoir à M. PARSIS  
Madame DELETRE donne pouvoir à M. VARLET  
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Mme LHOMME  
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à M. BEAUFILS  
Monsieur PENAUD donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE  
Monsieur JACQUES donne pouvoir à M. MAILLE  
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur GEST  
Monsieur THUEUX donne pouvoir à M. GORRIEZ  
Monsieur MASSET donne pouvoir à M. BLOCKLET  
Monsieur PAYEN donne pouvoir à M. DEFRANCE  
Mme POUPART donne pouvoir à M. WALIGORA  
M. BEAUMONT donne pouvoir à M. MAROTTE

Un rapport explicatif ainsi qu'une présentation synthétique des crédits proposés au titre du budget principal et des budgets annexes 2024 sont transmis aux élus avec le présent ordre du jour.

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2024 approuvé lors de la séance du comité syndical du 29 janvier 2024,
- Vu le rapport de présentation du budget primitif 2024 pour son budget principal et ses budgets annexes,
- Vu le projet de budget 2024,

## DELIBERE

**ARTICLE 1** - Le Budget Primitif de l'exercice 2024 est approuvé.

	<b>Crédits 2024 budget primitif</b>
<b>Budget principal - Fonctionnement</b>	1 614 950,00
<b>Budget principal - Investissement</b>	1 065 500,00
<b>Budget annexe "Centre de services numériques" - Fonctionnement</b>	2 241 650,00
<b>Budget annexe "Centre de services numériques" - Investissement</b>	468 800,00
<b>Budget annexe "Infrastructures numériques" - Fonctionnement</b>	14 920 000,00
<b>Budget annexe "Infrastructures numériques" - Investissement</b>	58 905 000,00

**ARTICLE 2** - Le budget principal est équilibré en fonctionnement et en investissement sans virement de crédit entre sections

**ARTICLE 3** - L'équilibre par section du budget annexe Infrastructures numériques est obtenu par un virement de 35 600€ HT.

**ARTICLE 4** - L'équilibre par section du budget annexe Centre de service numériques est obtenu sans virement de section.

**ARTICLE 5** - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.